

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 15 décembre 2025**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 23.

Date de la convocation : 08/12/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry, M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine (Procuration de MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent, M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME BOUSQUET Audrey), MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 08/12/2025

Absents excusés : MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration à MME TAMBORINI Christine), MME BOUSQUET Audrey (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), M. GOZÉ Émile, (Procuration à MME COBOURG Monique), M. PAULIN Samuel.

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

**N° DEL2025-54 : Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales de Puygouzon.**

L'association « Familles Rurales de Puygouzon », dont le siège est La Cayrié à Puygouzon, est une structure qui gère différentes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse à savoir le Centre de Loisirs « Le Diabolo » qui anime les temps de vacances, l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) qui organise l'animation périscolaire et l'Action Des Jeunes (A.D.J.) destinée aux adolescents de 10 à 14 ans.

Cette association est gérée par des parents bénévoles et emploie des animateurs mais également des agents communaux qui sont mis à disposition.

En 2024 et 2025, le point indice de la convention Familles rurales a été augmenté impactant les charges salariales de l'association.

Compte-tenu de la nécessité de maintenir la masse salariale pour assurer sa mission et afin de couvrir le déficit induit par ces augmentations, l'association Familles Rurales de Puygouzon sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle.

- **Vu** la demande et compte-tenu de l'intérêt de l'association pour l'accueil et l'animation auprès des jeunes sur la commune,

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, à *l'unanimité* :

- ACCORDE à l'association "Familles Rurales de Pugouzon" une subvention de 8 000 euros pour permettre d'assumer l'augmentation des charges salariales. Cette dépense sera imputée au chapitre 065 – article 65748 – fonction 020
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires.

**Le secrétaire de séance**

**Christophe BOUCHON**



VOTES : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 : M. COSQUER Cyril

**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

